



Inauguration du complexe scolaire

➔ lire en page 14



© photo atelier-bim.com

Sommaire

- ▶ Le mot du Syndic **1-2**
- ▶ Convocation assemblée communale **3**
- ▶ PV assemblée du 7 mai 2018 **4**
- ▶ Budget de fonctionnement 2019 **10**
- ▶ Calendrier de l'envoi des taxes **11**
- ▶ Investissements 2019 **12**
- ▶ Ursy s'anime **13**
- ▶ Inauguration du complexe scolaire **14**
- ▶ Déjections animales **16**
Déchetterie
Mise à ban places de parc
- ▶ Obligation de permis de construire **17**
Subsides réduction primes
Repas à domicile
- ▶ Réseau d'eau potable **18**
Ne polluez pas nos eaux
- ▶ Citerne à mazout, diesel, essence **19**
- ▶ Allocution du 1^{er} Août **20**
- ▶ Entretien hivernal **21**
- ▶ Anniversaires **22**
Activités du Conseil communal
- ▶ Diverses infos **23**

📅 Agenda

Ursy s'anime (voir p. 13)

DÉCEMBRE 2018

Fenêtres de l'Avent
dans toute la Commune

20 MARS 2019

Bourse de printemps

22 AVRIL 2019

Course aux œufs

28 SEPTEMBRE 2019

Marché d'automne

5 OCTOBRE 2019

Bourse d'automne

DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent
dans toute la Commune

💬 Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la Commune d'Ursy, Notre prochaine assemblée communale aura lieu le lundi 10 décembre 2018.

Des informations sur plusieurs points de l'ordre du jour figurent dans le présent journal d'information communal. Comme d'habitude, le Conseil communal profite de cette occasion pour vous transmettre des communications utiles et importantes.

Nouveau complexe scolaire

Le chantier s'est, dans l'ensemble, bien déroulé même si les derniers travaux, particulièrement les aménagements extérieurs, ont dû être terminés dans des délais très courts.

La mise en service a eu lieu en août 2018 avec la rentrée scolaire. Les élèves et les enseignants ont pu prendre pos-

> Mot du syndic, suite

session de ces nouveaux bâtiments dans de très bonnes conditions. L'acclimatation a pu se faire sans problème majeur et à la satisfaction générale.

Le 22 septembre 2018, près de 2'000 personnes ont vécu une journée d'inauguration magnifique. Temps idéal et ambiance décontractée et sympathique ont permis de vivre un agréable moment.



Les derniers travaux d'aménagements extérieurs (revêtement final des places) seront exécutés en 2019. Le décompte de la construction sera présenté avec les comptes 2019.

Côté exploitation, le Conseil communal a engagé Monsieur Florian Kolly de Vauderens en tant que responsable des bâtiments communaux (conciergerie, exploitation et entretien).

Personnel communal

Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, a fait part au Conseil communal, de son vœu d'être déchargée de sa fonction avec effet au 31 décembre 2018. Elle souhaitait également réduire son temps de travail.

Le Conseil communal a pris acte avec regret de cette décision tout en la comprenant parfaitement. Madame Butty occupe cette fonction depuis le 1er novembre 1993 (ancienne commune d'Ursy) soit depuis 25 ans.

Elle a participé activement aux fusions successives des communes. Change-



ments, évolution, augmentation de la taille de la commune sont autant de facteurs qu'il a fallu gérés.

Grâce à ses compétences et à son engagement, Madame Butty a toujours su s'adapter afin que notre administration communale reste performante et réponde aux attentes et aux besoins des habitants.

C'est au nom de l'ensemble de la population et des autorités que je lui adresse une très grande reconnaissance pour tout le travail accompli dans le cadre de sa fonction.

Madame Butty continuera son activité en tant que secrétaire-adjointe avec son nouveau taux d'activité. Nous la félicitons pour ses 25 ans d'activité au sein de notre commune et la remercions pour cette belle fidélité.

Pour remplacer Madame Butty, le Conseil communal a nommé Secrétaire communale, dès le 1er janvier 2019, **Madame Marie-Claude Conus**, actuellement secrétaire adjointe. Madame Conus augmentera son taux d'activité. Madame Conus a débuté le 1er avril 2005 au poste de Secrétaire communale de l'ancienne commune de Vuarmarens. En 2012, elle intègre l'administration de la nouvelle commune en tant que secrétaire-adjointe et s'occupe principalement des dossiers de construction et d'aménagement du territoire. En 2018, elle suit une formation

ponctuée par l'obtention du « Brevet fédéral de spécialiste en administration publique ». Nous la félicitons pour cette brillante réussite. Ses connaissances et ses compétences font que la continuité est assurée pour le poste de secrétaire communale. Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle fonction.



Anniversaires de service

Monsieur Charly Deschenaux, responsable de l'exploitation, a fêté le 1er mars dernier ses 25 ans de service et pour **Madame Nadia Magnin**, préposée au Contrôle des habitants, cela fait 10 ans, soit depuis le 1er janvier 2008, qu'elle travaille au sein de l'administration. Un tout grand Merci à Monsieur Deschenaux et à Madame Magnin pour leur travail, leur dévouement et leur fidélité. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur leurs précieuses compétences.

Au terme de cette année 2018, je remercie très sincèrement toutes les personnes actives pour notre collectivité. Une reconnaissance spéciale est adressée à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux ainsi qu'à mes collègues du Conseil communal.

Au nom des autorités et en mon nom personnel, je vous souhaite de belles fêtes et je vous présente des vœux de santé et de satisfaction pour la nouvelle année. ●

Philippe Conus, Syndic

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 10 décembre 2018 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2018**
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. **Présentation du plan financier 2020 - 2024**
3. **Budgets 2019**
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Aménagement places de jeux
 - 3.2.2 Réfection chemin piétonnier halle de sport
 - 3.2.3 Construction d'une adduction d'eau, secteurs Bionnens et Vauderens
 - 3.2.4 Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts
 - 3.2.5 Réfection collecteurs eaux claires, liaison Route de Moudon
Chemin des Planches, Ursy
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. **Nomination de l'organe de révision** pour les exercices comptables 2019 - 2021
5. **Source Mossel** – Cession d'un droit distinct et permanent ; décision
6. **Statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud »** ; approbation
7. **Divers**

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le Conseil communal



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 7 mai 2018 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 16 du 20 avril 2018, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic

Scrutateurs : Lise Frey, Daniel Langenegger, Laurent Périssot

Présents : 107 citoyennes et citoyens (8.35% des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2017 (n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissements : demande de crédit pour la réfection de route à Ursy et Vauderens - rapport de la commission financière ; approbation
4. Règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la commune ; approbation
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeoises (ASF) ; approbation
6. Auberge du Chamois ; présentation des réflexions du Conseil communal et discussion
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes.

Il demande s'il y a une remarque ou une observation au sujet de la convocation et de l'ordre du jour proposé.

Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est efficace, au plus tard, après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par M. Stéphane Sanchez du journal 'La Liberté', M. Maxime Schweizer du journal 'La Gruyère'.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Syndic revient sur la composition du Conseil communal. Madame Nicole Amadori, Conseillère communale depuis avril 2016, a décidé de remettre son mandat pour des raisons professionnelles. Ce départ est regretté mais il est compris aussi. Concilier vie professionnelle et vie privée avec un engagement au profit de la collectivité n'est pas évident et la charge de travail a des limites. Au nom de toute la population et des autorités communales, M. le Syndic remercie très chaleureusement Madame Amadori pour tout le travail effectué durant ses deux années de Conseillère communale. Elle a dû prendre en main et gérer des dossiers complexes. C'est

pourquoi, son engagement et son dévouement au service de la commune méritent d'être relevés. M. le Syndic lui souhaite plein succès pour son avenir tant professionnel que privé.

Suite à cette démission, une élection complémentaire a eu lieu le 29 avril dernier. Quatre candidates et candidats se sont mis à disposition. M. le Syndic tient à remercier ces quatre personnes. Elles étaient prêtes à s'engager pour notre commune. Mais, une seule place était à repourvoir. Pour les 3 candidates non élues, les prochaines élections se dérouleront en 2021. Elles pourront à nouveau tenter leur chance si elles le souhaitent.

M. le Syndic a le plaisir de présenter le nouveau Conseiller communal en la personne de M. Philippe Demierre. Agé de 50 ans, il habite à Esmonts. Côté professionnel, il est directeur-adjoint d'un établissement pénitentiaire dans le canton de Vaud. Il est également député au Grand Conseil. M. Demierre a atteint la majorité absolue dès le 1^{er} tour. M. le Syndic lui adresse ses sincères félicitations pour cette élection. Assermenté par notre Préfet le 2 mai dernier, M. Demierre est officiellement Conseiller communal depuis cette date. C'est la raison, pour laquelle, il a pris place à la table du Conseil. Il siègera, pour la première fois, le lundi 14 mai 2018. Le Conseil communal procédera à la répartition des dicastères. Sauf surprise, M. Demierre reprendra le dicastère laissé vacant par Mme Amadori soit « Routes, trottoirs, éclairage public, sport, culture et loisirs ». Bienvenue à M. Philippe Demierre au sein du Conseil communal d'Ursy. M. le Syndic est certain que son entrée en fonction se déroulera parfaitement bien et permettra de soulager M. Patrice Conus qui conduit ad intérim, depuis quelques mois, le dicastère laissé vacant.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

M. Gérard Conus-Vial informe qu'au point 3.2.4 « Remplacement de la balayeuse », l'intervention a été faite par M. Gérard Conus-Barbey et non par M. Gérard Conus-Vial. Il est pris note de la remarque et la correction sera apportée au procès-verbal.

VOTE : OUI 107 NON 0 Abstentions 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2017

En préambule, M. le Syndic donne les explications suivantes : l'exercice comptable 2017 de la commune est assez semblable à celui de 2016. Des charges bien maîtrisées et des rentrées fiscales nettement supérieures au budget font que l'excédent de produit s'élève avant les amortissements supplémentaires et la création de provision à près de CHF 2'600'000.00. Il faut cependant prendre en compte une dissolution de réserve de CHF 700'000.00. Malgré cela, l'excédent de produits est important. Dans une période normale, une baisse de la fiscalité pourrait être étudiée. Le Conseil communal reste toutefois prudent et demande un peu de patience. L'important investissement pour le nouveau complexe scolaire, les futures charges des associations de district (homes et CO) et la situation redevienne normale du côté de la commune de Siviriez vont modifier la situation en 2019 déjà. Sans parler des futurs investissements communaux tels que le nouveau bâtiment administratif. La mise à jour de la planification à 5 ans et une analyse détaillée des prévisions permettront de prendre les décisions en conséquence.

La situation actuelle des finances de la commune d'Ursy est bonne mais cela ne signifie pas que les investissements ne doivent pas toujours être analysés avec pertinence et bon sens de façon à trouver le bon équilibre entre une fiscalité supportable et avantageuse et la tenue à jour des infrastructures communales.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale. M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2017.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	946'367.09	204'190.85
Excédent de charges		742'176.24
Ordre public	406'132.80	334'639.70
Excédent de charges		71'493.10
Enseignement et formation	3'290'279.85	313'964.65
Excédent de charges		2'976'315.20
Culte culture et loisirs	413'392.40	101'979.95
Excédent de charges		311'412.45
Santé	1'232'859.15	31'570.35
Excédent de charges		1'201'288.80
Affaires sociales	1'256'155.00	0.00
Excédent de charges		1'256'155.00
Transports et communications	429'484.88	64'409.40
Excédent de charges		365'075.15
Protect. et aménag. de l'environn.	1'183'454.65	1'077'341.30
Excédent de charges		106'113.35
Economie	39'988.15	586.35
Excédent de charges		39'401.80
Finances et impôts	3'014'698.28	10'415'203.30
Excédent de produits	7'400'505.02	

Explications des principales variations

0. **Administration :**
 - Le résultat de ce chapitre est 2% supérieur au budget.
1. **Ordre public :**
 - Moins de charges pour le Service des curatelles
 - Le chapitre du CSPI s'équilibre
 - Abris PCI d'Esmonts : remis en état avec les apprentis Elisa-Mifroma.
2. **Enseignement et formation :**
 - Accueil extra-scolaire : le montant des salaires est en augmentation mais compensé par la participation des parents
 - chapitre conforme au budget.
3. **Culte, culture et loisirs :**
 - sports et loisirs - heures des employés communaux provisionnées
 - Ce chapitre est CHF 20'000.00 en-dessous du budget.
4. **Santé :**
 - chapitre conforme au budget.
5. **Affaires sociales :**
 - augmentation des dépenses pour l'ASGS au niveau administratif, aide matérielle, et réinsertion
 - chapitre pratiquement conforme au budget.
6. **Transports et communications :**
 - frais de véhicule : achat d'un nouveau semoir à sel.
7. **Protection et aménagement de l'environnement :**
 - approvisionnement en eau : les achats d'eau sont très importants. Ce chapitre est couvert à 87,52%
 - protection des eaux : ce secteur est équilibré
 - gestion des déchets : couvert à 100%. Les taxes seront abaissées.
8. **Economie :**

- le chapitre est conforme au budget.

9. Impôts :

- les rentrées fiscales tant régulières qu'irrégulières sont, en général, plus élevées que le budget.

Le résultat positif effectif de l'exercice 2017 est de CHF 2'531'423.08. Il est constitué de l'excédent de produit de l'année 2017 pour CHF 1'649'463.53, de la dissolution de la « Réserve impôts » pour CHF 700'000.00 et du gain comptable sur la vente de terrains pour CHF 181'959.55. Les amortissements supplémentaires se montent à CHF 2'200'349.15. Après cette dernière opération l'excédent de produits est de CHF. 331'073.93

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux du fonctionnement	12'212'811.92	12'543'885.85	9'862'940.95	10'047'965.55
Administration	946'367.09	204'190.85	889'760.00	165'760.00
Ordre public	406'132.80	334'639.70	369'272.90	277'822.50
Enseignement et format.	3'290'279.85	313'964.65	3'285'150.70	286'800.00
Culte, culture et loisirs	413'392.40	101'979.95	430'950.95	100'200.00
Santé	1'232'859.15	31'570.35	1'252'712.60	43'500.00
Affaires sociales	1'256'155.00	0.00	1'265'315.40	0.00
Transports et communic.	429'484.55	64'409.40	404'975.00	40'000.00
Prot. et aménag. Envir.	1'183'454.65	1'077'341.30	1'084'648.55	1'004'953.65
Economie	39'988.15	586.35	39'685.85	0.00
Finances et imoôts	3'014'698.28	10'415'203.30	840'469.00	8'128'929.40
Excédent de produits	331'073.93		185'024.60	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Extension du réseau haut débit Swisscom	290'000.00	290'000.00	0.00
Eclairage public : remplacement luminaires	50'000.00	44'877.25	-5'122.75
Réfection routes AF	636'000.00	595'231.45	-40'768.55
Plan des infrastructures d'eau potable	20'000.00	19'888.60	-111.40
Bouclage défense incendie Ursy	40'000.00	40'000.00	0.00
Equipement zone d'activité « les Terraux »	900'000.00	578'027.25	-321'972.75
Réfection collecteurs eaux claires	460'000.00	460'000.00	0.00
Chapelle funéraire	200'000.00	242'189.25	42'189.45
Aménagement d'un columbarium	27'348.55	22'592.15	-4'756.40
Achat de terrain	0.00	3'750.00	3'750.00
Total	2'623'348.55	2'296'555.95	-326'792.60

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2017	Report budget 2018
Construction d'abris communaux	780'000.00	0.00	780'000.00
Subventions cantonales pour abris communaux	-299'250.00	0.00	-299'250.00
Utilisation réserve pour abris protection civile	-585'750.00	0.00	-585'750.00
Construction complexe scolaire	22'630'000.00	9'979'884.70	8'615'036.40
Participation reçue de tiers	-50'000.00	0.00	-50'000.00
Subventions cantonales	-1'220'000.00	0.00	1'220'000.00
Réfection Chemin Bois du Mont, Ursy	135'000.00	0.00	11'691.60

Equipement quartier « Derrière-la-Grange »	3'600'000.00	50'010.45	57'555.80
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange »	-5'626'440.00	-694'050.00	-333'359.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	0.00	1'181'652.45
Total	20'938'560.00	9'335'845.15	8'212'776.95

Récapitulation des investissements nets 2017 en CHF :

Bouclés	CHF	2'208'312.25
Non bouclés	CHF	9'335'845.15
Taxes de raccordement	CHF	-270'062.95
Participation de tiers et subventions	CHF	-192'344.75
Total des investissements nets 2017	CHF	11'081'749.70

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés. **Le bilan au 31 décembre 2017** est le suivant :

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	3'129'837.62	Engagements courants	1'929'733.45
Avoirs	3'741'404.92	Dettes à moyen et long terme	18'293'883.35
Placements	627'981.45	Engagement envers des entités particulières	113'493.89
Actifs transitoires	254'983.51	Provisions	230'000.00
Patrimoine administratif	18'517'155.05	Passifs transitoires	873'843.25
		Réserves	903'036.30
		Capital	3'927'372.34
Totaux	26'271'362.58		26'271'362.58

Chiffres-clé 2017 :

Endettement net	CHF	14'935'474.69
Dettes par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Dettes par habitant au 31.12.2016	CHF	2'439.04
Dettes par habitant au 31.12.2017	CHF	4'929.20
Marge nette d'autofinancement (Cash-Flow)	CHF	2'959.186.53
Capacité d'investissement au 31.12.2017	CHF	24'202'508.20

Charges nettes par chapitre en %

Chapitres	2017		2016		Différence 2017/2016
	%	%	%	%	
Administration	10.21	10.21	10.21	0.00	
Ordre public	0.98	0.66	0.66	0.32	
Enseignement formation	40.96	41.16	41.16	-0.12	
Culte, culture et loisirs	4.29	3.98	3.98	0.31	
Santé	16.53	14.55	14.55	1.98	
Affaires sociales	17.29	17.74	17.74	-0.45	

Transports et communications	5.02	5.82	-0.80
Protection et aménagement environnement	1.46	0.27	1.19
Economie	0.54	0.51	0.03
Finances et impôts	2.71	5.10	-2.39
Total	100%	100%	

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport. Les comptes de l'exercice 2017 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes. Le 10 avril 2018, un entretien final au sujet de la vérification des comptes 2017 a eu lieu avec Mme Véronique Delessert Pernet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances, ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de contrôle. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic, Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la très bonne collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2017. Le compte de fonctionnement se soldent par un excédent de revenu de CHF 331'073.93 et le compte des investissements par un excédent de charges de CHF 11'081'749.70.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 98 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2017 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité des voix. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2017 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2017. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Investissement : demande de crédit pour la réfection de routes à Ursy et Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, responsable ad intérim du dicastère des routes.

M. Patrice Conus présente l'investissement. La situation des 5 emplacements d'intervention sont projetés à l'écran. Les zones concernées sont :

1. Chemin du Plattiez à Ursy
Accès piétonnier de la salle communale à la route du Plattiez
2. Sentier piétonnier du Plattiez à Ursy

- Cheminement depuis la route du Plattiez (entrée de Mirfoma) à la route du Plattiez médiane
- 3. Route du Plattiez à Ursy
Prolongement du trottoir en face de la propriété de M. Jacques Rouiller
- 4. Création d'un sentier piétonnier à Vauderens
Liaison entre les quartiers des Charbonnières et des Sécherons sur la parcelle de Mme Jacqueline Périsset
- 5. Réfection de la route des Roches à Vauderens
Tronçon allant du dessus des Roches jusqu'à l'intersection Siviriez-Mosset (limite de la commune).

Tous ces tronçons ont un urgent besoin de réfection. Le nouveau sentier reliant les Charbonnières aux Sécherons est nécessaire pour la sécurité des piétons, les enfants en particulier et le prolongement du trottoir vers chez Monsieur Rouiller est aussi lié à la sécurité des piétons dans ce secteur.

Coût		CHF 170'000.00
Financement : autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissement 7% selon art. 53 du règlement d'exécution de la LCO	CHF	11'900.00
Intérêt 3%	CHF	5'100.00
Total	CHF	17'000.00

Rapport de la commission financière
Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. En vertu du mandat confié, la Commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection des routes à Ursy et à Vauderens. Le coût de cet investissement s'élève à CHF 170'000.00. Le financement se fera par une autorisation d'emprunt. La charge annuelle de CHF 17'000.00 est supportable par la Commune. En conséquence, la Commission financière demande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- Mme Pascale Mottet : pourquoi faut-il élargir le chemin du Plattiez ?
- M. Patrice Conus : actuellement, il est trop étroit pour un déneigement normal et sans causer de dégâts au chemin.
- Mme Pascale Mottet demande de bien vouloir situer le chemin piétonnier à créer à Vauderens entre les quartiers des Charbonnières et des Sécherons
- M. Patrice Conus reprend le slide de présentation de ce chemin et explique qu'il n'est pas possible de créer un trottoir du côté de l'atelier mécanique Deschenaux raison pour laquelle le Conseil communal souhaite créer ce cheminement pour sécuriser le parcours des piétons dans ce secteur.

VOTE : OUI 106 NON 0 Abstention 1

La demande de crédit pour la réfection des routes à Ursy et Vauderens est approuvée à l'unanimité des voix exprimées

4. Règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la Commune

Avant de donner la parole à M. Patrice Conus, M. le Syndic rappelle que comme mentionné dans le journal Ursy info, tous les articles du règlement ne seront pas présentés mais seulement une brève présentation du règlement y relatif.

M. Patrice Conus commente le règlement.

Celui-ci est nécessaire pour fixer les modalités de reprise des infrastructures de base par la Commune afin de libérer les propriétaires de leur devoir d'entretien. Il détermine le genre d'infrastructures, le moment et les conditions financières de la reprise.

Les équipements de base sont les suivants :

- les routes collectives
- les collecteurs communs des installations d'évacuation et d'épuration des eaux

- le raccordement au réseau routier principal
- les liaisons piétonnes communes
- Les équipements de détails sont les suivants :
 - les routes de desserte, les trottoirs, les sentiers et chemins piétons communs
 - les installations communes relatives à l'évacuation des eaux
 - les installations communes relatives à l'adduction d'eau
 - les installations relatives à l'éclairage public
 - les espaces de parage ou de débroussaillage communs
 - le réseau de défense incendie.

La reprise d'une infrastructure peut avoir lieu si elle répond à un intérêt public prépondérant avéré. Ce règlement a été soumis pour contrôle à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg. Tous les services concernés, y compris l'ECAB pour la défense incendie, ont émis un préavis positif.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 105 NON 0 Abstention 2

Le règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la Commune est approuvé à l'unanimité des voix exprimées

5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise (ASF) : Approbation des statuts

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales.

M. Jean Balmer présente ce point :

Historique

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance. Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeoise. La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation à l'HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat. Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a révisé la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Organisation juridique

Plusieurs variantes de collaboration ont été étudiées (société anonyme, société à responsabilité limitée, entente intercommunale, etc.). Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'article 107 de la loi sur les communes. Tenant compte du rôle important joué par les Réseaux Santé des trois districts, il a été proposé de pouvoir simplifier les assemblées donnant la possibilité aux communes de confier leurs voix lors de l'assemblée à des « délégués mandatés ». Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués à l'unanimité ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association. Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeoise avec voix consultatives.

Les nouveaux statuts de l'association de communes « ambulance sud fribourgeoise » comprennent 9 chapitres et 35 articles. Les citoyennes et citoyens de la commune d'Ursy ont été invités à prendre connaissance desdits statuts soit sur le site internet de la commune soit directement à l'administration communale. M. Balmer rappelle les différents chapitres.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 107 NON 0 Abstention 0

Les statuts de la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise sont approuvés à l'unanimité.

6. Auberge du Chamois : présentation des réflexions du Conseil communal et discussion

M. le Syndic informe que le thème de l'Auberge du Chamois à Vauderens, propriété de la Commune, est souvent abordé dans les discussions lors des séances hebdomadaires du Conseil communal.

Aujourd'hui, et pour plusieurs raisons qui vont être présentées, la situation n'est pas idéale et des mesures doivent être prises. L'objectif du Conseil communal est de connaître l'avis des citoyennes et citoyens. Ce sujet peut devenir rapidement émotionnel. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a pris l'option de faire part de ses réflexions et aussi de présenter sa recommandation. Le Conseil communal pourrait revenir en décembre demander une décision de l'assemblée communale. Pour expliquer la situation actuelle et présenter les différentes variantes discutées au sein du Conseil communal, M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset en charge du dossier.

M. Périsset présente l'auberge sur la parcelle et les diverses parties du bâtiment.

Situation actuelle :

- Exploitation pas satisfaisante
- Depuis la construction des halles de sport et des terrains de football à Ursy, la vie sociale s'est aussi déplacée
- Des investissements sont nécessaires dans l'électricité, la cuisine, le restaurant, les différentes salles, l'appartement, les façades et volets ainsi que pour l'isolation.

Le coût estimé pour une telle rénovation est de CHF 1'500'000.00. De plus, l'exploitante actuelle a des difficultés à couvrir les frais qui lui incombent.

Le Conseil communal a étudié les variantes suivantes ainsi que les investissements nécessaires :

1. Changer de tenancier
 - Potentiel de marché existe-t-il ? Nombre de candidats intéressés ?
 - Investissement estimé à CHF 1'500'000.00. Ces fonds risquent de bloquer d'autres investissements communaux
 - Est-ce que la location possible pour un tenancier va couvrir les investissements ?
 - La rentabilité sera insuffisante.
2. Continuer l'exploitation de l'auberge + construction de 3 appartements
 - Mêmes déductions que variante 1 pour l'auberge
 - Investissement estimé à CHF 2'300'000.00
 - Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)
 - Rentabilité insuffisante
3. Exploitation de l'auberge + construction d'un immeuble de 6 appartements
 - Mêmes déductions que variante 1 pour l'auberge
 - Investissement estimé à CHF 4'000'000.00
 - Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)
 - Rentabilité insuffisante
4. Cesser l'exploitation de l'auberge + construction de 7 appartements dont 2 lofts
 - Investissement estimé à CHF 2'300'000.00
 - Rentabilité insuffisante
 - Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)
5. Vente du bâtiment
 - Pas d'assurance que l'auberge subsiste
 - Vente d'une partie du patrimoine communal et perte d'un lieu social
 - Pas d'investissement pour la commune
 - Bénéfice sur la vente

Après discussion avec la Commission d'aménagement, cette variante 5 est préconisée par le Conseil communal.

M. le Syndic : cette problématique n'est pas si évidente à régler. D'autres pistes ont été analysées comme avoir un restaurateur « haut de gamme ». Notre région n'a pas une densité de population très grande. Le potentiel est très limité. Ces dernières années, les restaurateurs changent souvent. Que les communes telles que Rue et Siviriez gardent leur restaurant communal est compréhensible car c'est le seul lieu public dans ces communes et ils sont situés dans la plus grande localité. Actuellement, Mme Dufays, la tenancière actuelle, met sa santé en péril. Le Conseil communal la remercie pour tout le travail effectué. Il faut constater aussi que la population fréquente moins les cafés-restaurants de campagne qu'autrefois. Dans les solutions étudiées, la rentabilité maximale se situe entre 2 et 3%.

Discussion :

- Mme Catherine Dufays, tenancière de l'auberge, a bien discuté avec les autorités communales. Son souci principal n'est pas le loyer mais la consommation de mazout de chauffage car le bâtiment est mal isolé. Elle ne se sent plus capable au niveau santé de tenir le restaurant. Elle est mal à l'aise par rapport au club de danse qui fréquente les locaux 3 à 4 fois par semaine. Et si elle arrête l'exploitation du Chamois, aura-t-elle la possibilité de poursuivre le service de la buvette pour les lots ?
- M. le Syndic confirme les propos de Mme Dufays. Les questions à régler devront être discutées.
- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que l'auberge tient à cœur aux habitants du village de Vauderens ? Est-ce qu'il faut faire un sondage ?
- M. le Syndic : la question de la vente de ce bâtiment s'était déjà posée il y a plusieurs dizaines d'années. La population de Vauderens avait refusé cette option. La discussion de ce soir a valeur de sondage.
- M. Charles-Albert Rey : est-ce qu'une estimation de la valeur de la parcelle et du bâtiment pour la vente a été faite ?
- M. le Syndic : le Conseil communal ne communiquera pas de chiffre. Si la décision de vendre est prise, elle se fera au plus offrant.
- M. Jacques Savary : ce bâtiment est-il protégé ?
- M. le Syndic : oui, il est protégé avec une valeur au recensement C et catégorie de protection 3. Cela concerne le volume, la structure de la construction, le caractère des façades, les matériaux, les ouvertures, le caractère de la toiture et l'aspect extérieur.
- Mme Chrystelle Maillefer constate qu'il est difficile de donner un avis oralement en assemblée. Elle propose que les habitants qui le souhaitent, donnent leur avis par écrit.
- M. le Syndic comprend cette réticence. Chacun a la possibilité de donner son avis, en dehors de cette assemblée, soit par oral soit par écrit au Conseil communal.
- M. Patrice Conus, habitant Vauderens, se souvient que pour l'ancienne Commune de Vauderens, il avait été exclu de vendre le bâtiment. La situation a aujourd'hui bien changé. Le côté émotionnel n'existe plus et les sociétés sont maintenant basées à Ursy.
- M. le Syndic clôt la discussion. Il ne cache pas qu'il s'attendait à plus d'avis. Les citoyens peuvent toujours faire part de leur avis à lui-même ou aux conseillers. Les variantes seront à nouveau analysées mais pour l'instant, c'est la variante 5 qui a la préférence du Conseil communal. La décision finale appartiendra à l'assemblée communale.

7. Divers

Informations du Conseil communal

Taxes pour les déchets : lors de la décision de l'installation de pesage des déchets encombrants, le Conseil communal avait promis de suivre l'évolution des charges et des produits de ce chapitre. Comme constaté à la lecture des comptes 2017, la situation s'est nettement améliorée. Les articles 22 et 23 du règlement communal relatif à la gestion des déchets donnent une marge de manœuvre au Conseil communal pour adapter au besoin la taxe de base et/ou la taxe au poids. L'assemblée communale n'a, par conséquent, pas de décision à prendre. Il s'agit d'une information. La situation actuelle nous permet de baisser les différentes taxes comme suit :

Taxes	Jusqu'au 31.12.2017	Dès le 01.01.2018
Taxes de base		
Chef de ménage	CHF 50.00	CHF 40.00
Personne du ménage dès 12 ans	CHF 25.00	CHF 20.00
Taxe au poids		
Tous les utilisateurs	40 ct/kg	35 ct/kg

Situation à la déchetterie avec la reprise de matériel :

- M. le Syndic rappelle que
- Le matériel qui entre à la déchetterie devient propriété de la Commune
- En principe les utilisateurs de la déchetterie ne sont pas autorisés à reprendre ce matériel sauf à quelques exemptions et sur demande au personnel présent
- La Commune a signé des contrats avec des entreprises qui reprennent du matériel tels que matériel informatique, électrique et électroménager
- Le Conseil communal a constaté que quelques personnes étaient pratiquement présentes en permanence lors des heures d'ouverture. Cela n'est pas tolérable et la situation a dû être rectifiée. Le personnel communal a reçu des instructions strictes et le Conseil communal fait aussi appel à la compréhension des utilisateurs.

Complexe scolaire :

- Le calendrier et le budget sont tenus
- L'inauguration est fixée au samedi matin 22 septembre 2018
- La mise en fonction aura lieu à la rentrée 2018/2019 soit le jeudi 23 août 2018
- Le chantier, sans la place de parc, devrait être terminé au 30 juin 2018
- Panache d'or : « Attribution des Oscars de la Glâne » organisé par la Jeune Chambre Internationale de la Glâne. La cérémonie a eu lieu à Rue le 20 avril dernier. La Commune d'Ursy a remporté le panache d'or décerné aux collectivités publiques. Ce prix récompense la démarche responsable et écologique pour la construction de l'école avec du bois local et pour avoir associé les enfants à cette démarche.

Place de jeux dans les villages : lors des discussions pour centraliser ou non les activités scolaires, le Conseil communal avait informé qu'un concept serait établi pour améliorer ou construire des places de jeux dans tout ou partie des villages de la commune. Le dossier est en élaboration sous la responsabilité de Mme Nadia Hermann. L'assemblée communale de décembre 2018 se prononcera sur ce concept et le crédit nécessaire.

Réception des nouveaux habitants aura lieu le samedi matin 17 novembre 2018 à la salle communale.

Personnel communal - anniversaires de service :

Au début de cette année 2018, 2 personnes ont fêté un anniversaire de service. Pour 10 ans d'activité, Mme Nadia Magnin, responsable du contrôle de l'habitant. Mme Magnin est entrée en service à l'administration communale le 1^{er} janvier 2008. Pour 25 ans d'activité, M. Charly Deschenaux, responsable de l'exploitation. M. Deschenaux est entré au service de la commune d'Ursy le 1^{er} mars 1993. Au nom de la population et des autorités communales, de chaleureuses félicitations sont adressées aux deux jubilaires. Un tout grand merci pour leur travail professionnel, leur engagement exemplaire et leur fidélité très appréciée au profit de notre commune.

Fermeture de la route cantonale Ursy-Vuarmarens :

La route cantonale Ursy-Vuarmarens sera fermée du samedi 16 juin au dimanche 17 juin pour la pose du tapis du revêtement phono-absorbant.

Discussion

- M. Christophe Kaempfer : ou en est le dossier concernant le changement d'affectation du terrain situé à côté de la banque Raiffeisen ?

- M. le Syndic : 2 parcelles de ce terrain ont été mises en zone. Le dossier a été approuvé par le canton. Les oppositions ont été levées. Le droit de recours se terminait le 30 avril 2018. La Commune est en attente de la réponse du Tribunal cantonal pour savoir si un recours a été déposé.
- M. Gérard Angéoz donne une information : il a fait le service de parc pour les enterrements et les manifestations pendant 35 ans et maintenant en accord avec la Commune son fils Samuel a repris la responsabilité de ce service. Il regrette que cette information n'ait pas fait l'objet d'un communiqué dans le journal communal et qu'il n'ait pas reçu de remerciements officiels de la commune pour ce travail.
- M. le Syndic réglera la question directement avec M. Gérard Angéoz.

La discussion est close

Avant de terminer cette assemblée et au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation aux débats de ce soir et aussi pour la confiance témoignée. Le Conseil communal fait toujours en sorte que les dossiers avancent et travaille pour le bien commun et l'ensemble des habitants de notre commune. Travailler et collaborer dans un climat sain et agréable est toujours mieux. Il n'est pas possible de dire oui à tout. Il n'est pas possible de contenter l'intégralité de la population et, M. le Syndic constate aussi, que critiquer le Conseil communal est aussi un sport pour certains. Le Conseil communal assume ses décisions et reste peu sensible à ces critiques peu courageuses et souvent fausses. Les décisions impopulaires font partie du métier. L'impartialité et la proportionnalité font aussi toujours partie de la réflexion lorsque des décisions sont prises. Mais dans l'ensemble, notre commune fonctionne bien. L'entente entre les autorités et la population est primordiale et le but est de toujours trouver des solutions.

M. le Syndic remercie très sincèrement toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Les Conseillers communaux méritent aussi une reconnaissance toute particulière. « Madame et Messieurs, votre travail, votre disponibilité et votre dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants est exemplaire et je vous en remercie ».

M. le Syndic invite à profiter de ces belles journées à venir et encourage à participer aux différentes manifestations organisées dans les différents villages de notre commune.

Les citoyens et les citoyennes présents sont invités à rester encore quelques instants afin de partager le verre de l'amitié qui sera servi sifôt après l'assemblée. M. le Syndic souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée à chacune et à chacun.

L'assemblée est close à 21h35

Le Syndic

La Secrétaire

Philippe Conus

Marie-Hélène Butty

Budget de fonctionnement par classification administrative

	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	992,678.60	216,325.00	937,820.00	185,420.00	946,367.09	204,190.85
			776,353.60		752,400.00		742,176.24
01	Assemblée communale, Conseil Communal	101,640.00		95,400.00		99,817.60	
02	Administration générale	891,038.60	216,325.00	842,420.00	185,420.00	846,549.49	204,190.85
1	ORDRE PUBLIC	402,429.40	305,004.45	369,188.75	299,213.05	406,132.80	334,639.70
			97,424.95		69,975.70		71,493.10
10	Protection juridique						
12	Justice	67,606.20		50,600.00		56,396.75	
14	Police du feu	313,185.45	300,954.45	299,732.70	295,163.05	330,614.05	329,264.70
15	Militaire	2,863.20		2,100.00		8,035.20	
16	Protection civile	13,735.95	4,050.00	15,166.05	4,050.00	10,471.00	5,375.00
17	Protection de la population	5,038.60		1,590.00		615.80	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3,808,571.95	347,074.30	3,373,214.60	336,200.00	3,290,279.85	313,964.65
			3,461,497.65		3,037,014.60		2,976,315.20
20	Ecole enfantine	230,743.45		244,970.30		235,355.85	
21	Cycle scolaire obligatoire	2,546,024.50	257,000.00	2,294,776.15	300,000.00	2,341,036.80	286,938.70
22	Ecoles spécialisées	586,980.00		540,468.15		533,491.65	
23	Formation professionnelle	36,000.00		36,000.00		31,594.40	
29	Administration scolaire	408,824.00	90,074.30	257,000.00	36,200.00	148,801.15	27,025.95
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	421,238.65	115,670.00	394,188.80	100,085.95	413,392.40	101,979.95
			305,568.65		294,102.85		311,412.45
30	Culture	30,143.35		28,000.00		27,628.00	
34	Sport et loisirs	358,495.30	106,070.00	357,488.80	99,585.95	382,489.10	101,449.95
35	Autres loisirs	20,500.00	600.00	6,000.00		300.00	
39	Culte, église	12,100.00	9,000.00	2,700.00	500.00	2,975.30	530.00
4	SANTE	1,386,681.15	43,200.00	1,199,271.60	43,200.00	1,232,859.15	31,570.35
			1,343,481.15		1,156,071.60		1,201,288.80
40	Hôpitaux	109,008.00		81,843.75		83,616.65	
41	Homes médicalisés	790,135.50		721,238.95		723,842.75	
44	Soins ambulatoires	437,537.65		346,188.90		383,599.00	
46	Service médical des écoles	50,000.00	43,200.00	50,000.00	43,200.00	41,800.75	31,570.35
5	AFFAIRES SOCIALES	1,417,507.00	26,006.40	1,411,136.55		1,256,155.00	
			1,391,500.60		1,411,136.55		1,256,155.00
50	AVS/APG/AI/Assurance chômage	2,500.00		2,500.00		1,982.50	
52	Caisse-maladie et accidents						
54	Structure d'accueil à la petite enfance	151,420.80	26,006.40	148,500.00		103,774.45	
55	Invalidité	773,516.05		737,506.70		719,531.80	
56	Encouragement à la construction de logements			15,000.00		28,026.20	
57	Homes						
58	Assistance	490,070.15		507,629.85		402,840.05	

	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	453,211.25	41,000.00	444,748.00	41,000.00	429,484.55	64,409.40
			412,211.25		403,748.00		365,075.15
61	Participation aux dépenses cantonales						
62	Routes communales et génie civil	260,353.25	15,000.00	258,500.00	15,000.00	272,460.55	38,209.40
64	Chemins de fer fédéraux	20,485.00		18,879.00		18,556.00	
65	Trafic régional	172,373.00	26,000.00	167,369.00	26,000.00	138,468.00	26,200.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,198,658.75	1,116,130.20	1,135,274.70	1,061,087.00	1,183,454.65	1,077,341.30
			82,528.55		74,187.70		106,113.35
70	Approvisionnement en eau	344,598.30	329,000.00	316,000.00	316,000.00	379,104.35	331,809.60
71	Protection des eaux	499,999.40	499,999.40	449,957.00	449,957.00	422,930.50	422,930.50
72	Gestion des déchets	257,954.55	257,954.55	268,415.00	266,000.00	280,384.20	280,384.20
74	Cimetière	25,030.00	10,176.25	26,160.00	10,130.00	32,286.75	14,697.00
75	Correction des eaux et endiguements	3,000.00		15,000.00		1,174.10	
78	Protection de la nature						
79	Aménagement du territoire	68,076.50	19,000.00	59,742.70	19,000.00	67,574.75	27,520.00
8	ECONOMIE	39,830.30		38,324.85		39,988.15	586.35
			39,830.30		38,324.85		39,401.80
80	Agriculture						
81	Forêt	15,350.00		15,350.00		18,137.80	586.35
83	Tourisme	20,480.30		15,974.85		17,835.80	
86	Energies	4,000.00		7,000.00		4,014.55	
9	FINANCES ET IMPOTS	1,366,088.00	9,334,118.10	724,629.00	8,201,129.30	3,014,698.28	10,415,203.30
		7,968,030.10		7,476,500.30		7,400,505.02	
90	Impôts	65,000.00	7,552,130.00	65,000.00	7,061,500.00	121,656.76	8,369,688.30
93	Peréquation		729,682.00		750,478.00		728,001.00
94	Fortune et immeubles	715,338.00	466,556.10	659,629.00	389,151.30	642,692.37	435,554.45
99	Autres postes	585,750.00	585,750.00			2,250,349.15	881,959.55
		11,486,895.05	11,544,528.45	10,027,796.85	10,267,335.30	12,212,811.92	12,543,885.85
	Excédant de revenu	57,633.40		239,538.45		331,073.93	
		11,544,528.45	11,544,528.45	10,267,335.30	10,267,335.30	12,543,885.85	12,543,885.85

Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2019

Désignation

Mois

Échéance

Taxes déchets 2/2018
 Contribution immobilière
 Eau - Epuration (acompte 50%)
 Impôts acomptes 2019*
 Taxes déchets 1/2019
 Impôt sur les chiens
 Taxe non pompier
 Eau - Epuration (solde)

Janvier 2019
 Avril 2019
 Avril 2019
 Juin 2019
 Juillet 2019
 Juillet 2019
 Septembre 2019
 Novembre 2019

28.02.2019
31.05.2019
31.05.2019
31.07.2019
31.08.2019
31.08.2019
31.10.2019
31.12.2019

Le Service de finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Sophie Progin
 finances@ursy.ch
 021 909 59 57

Magali Rohrbasser
 magali.rohrbasser@ursy.ch
 021/909.08.43

*avec escompte ou 9 tranches de juillet 2019 à mai 2020

Budget d'investissement 2019

N°	Libellé	Budget 2019		Budget 2018	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	74'710.00	-	75,500.00	-
02	Administration générale	74'710.00	-	290'000.00	-
1	Ordre public	780,000.00	299,250.00	780'000.00	885'000.00
16	Protection civile	780,000.00	299,250.00	780'000.00	885'000.00
2	Enseignement et formation	1,272,544.25	1,170,000.00	9,726,914.05	1'270'000.00
29	Administration scolaire	1,272,544.25	1,170,000.00	9,726,914.05	1'270'000.00
3	Culte, culture et loisirs	350,932.95	-	-	-
34	Sports et loisirs	350,932.95	-	-	-
6	Transports et communications	-	-	330,691.60	-
62	Routes communales et Génie civil	-	-	330,691.60	-
7	Protection et aménagement de l'environnement	2,030,000.00	610,000.00	200,000.00	-
70	Approvisionnement en eau	1,790,000.00	610,000.00	-	-
71	Protection des eaux	240,000.00	-	-	-
72	Gestion des déchets	-	-	150,000.00	-
74	Cimetière	-	-	-	-
79	Aménagement du territoire	-	-	50,000.00	-
9	Finances et impôts	1,181,652.45	-	1,761,587.50	417,359.30
94	Fortune et immeubles	1,181,652.45	-	12,874,193.15	2'572,359.30
		5,689,839.65	2,079,250.00	12,874,193.15	2,572,359.30
	Excédent de charge / produit		3,610,589.65		10,301,833.85
		5,689,839.65	5,689,839.65	12,874,193.15	12,874,193.15

Investissements 2019

(point 3.2 de l'ordre du jour)

1. Aménagements de places de jeu CHF 280'000.00

Lors des discussions aux assemblées traitant du crédit pour le nouveau complexe scolaire et la fermeture des écoles dans les villages, le Conseil communal s'est engagé à étudier la question des places de jeu dans la commune. Ce dossier est aujourd'hui prêt. La proposition consiste à conserver et à rénover les places de jeu existantes à Ursy, Vuarmarens et Esmonts ainsi qu'à créer une nouvelle place à Vauderens à l'entrée du quartier des Sècherons tout en abandonnant les quelques accessoires actuels à l'école. Les places actuelles posent des problèmes de sécurité et certains jeux sont en très mauvais état. Le crédit demandé comprend le démontage, l'achat des jeux, le montage, le terrassement et la remise en état de certains jeux.

2. Réfection d'un chemin piétonnier halle de sport CHF 70'932.95

Cet investissement concerne la liaison entre le bâtiment central (administration communale et 1ère halle de sport) et la 2ème halle de sport, la buvette du terrain de football ainsi que l'accès piétonnier à la nouvelle école. Cet investissement est du ressort de l'ACSU (Association de communes pour l'exploitation d'un centre sportif à Ursy) dont les communes membres sont Ursy et Montet. Le montant de l'investissement correspond à la part de notre commune (88.67%). La décision initiale était du ressort de l'ACSU. Il s'agit, par conséquent, d'une reprise de la part nous incombant.

3. Construction d'une adduction d'eau, secteurs Bionnens et Vauderens CHF 50'000.00

Avec la sécheresse actuelle, certaines sources privées ont vu leur débit baissé

drastiquement. Plusieurs propriétaires ont demandé le raccordement au réseau communal d'eau potable. La Commune profite de cette occasion pour améliorer le réseau de défense incendie en participant au raccordement. Cet investissement concerne deux tronçons soit un à Bionnens de 240 mètres et un à Vauderens de 180 mètres.

4. Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens - Esmonts CHF 1'130'000.00

Suite à un rapport établi par le Service de la sécurité alimentaire, il a été constaté que le réseau d'eau potable des secteurs de Vuarmarens et d'Esmonts ne répond plus aux normes actuelles. L'investissement consiste à transformer le réservoir situé en-dessus de la fromagerie de Vuarmarens, de mettre à jour tout le réseau du centre village d'Esmonts (y compris la défense incendie) et du hameau de la Vursia. Le coût total des travaux est budgété à

Ursy s'anime

Un grand merci à nos fidèles bénévoles pour leur précieuse aide tout au long de cette journée du 29 septembre.

Merci également à vous tous qui, comme chaque année, êtes nombreux à participer à cette belle journée et ainsi contribuer à son succès!

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochaine édition qui aura lieu le samedi 28 septembre 2019

Si vous désirez nous aider pour une tranche horaire pour le prochain marché, n'hésitez pas à nous contacter!

Toutes ces informations peuvent être retrouvées à tout moment sur notre site internet: ursysanime.ch

Un merci particulier...

à Sandrine et Aurélie, qui, après 8 et 7 ans de bons et loyaux services au sein d'Ursy s'Anime, ont décidé de passer le flambeau!

Nous les remercions chaleureusement pour tout le temps consacré à l'animation de notre commune, leur bonne humeur à toute épreuve et leurs bonnes idées tout au long de ces années. Merci également à leurs familles, souvent petites mains dans l'ombre lors de nos manifestations!

Le comité d'« Ursy s'Anime » se réjouit de vous rencontrer nombreux lors des prochaines activités et vous adresse d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour 2019. ●

📅 Agenda

DÉCEMBRE 2018

Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune

20 MARS 2019

Bourse de printemps

22 AVRIL 2019

Course aux œufs

28 SEPTEMBRE 2019

Marché d'automne

5 OCTOBRE 2019

Bourse d'automne

DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune

CHF 1'735'000.00 duquel il faut déduire les subventions fédérales et cantonales (AF) de CHF 605'000.00. Des travaux identiques avaient dû être réalisés en 2008 pour l'ancienne commune d'Ursy.

5. Réfection de collecteurs d'eaux claires, liaison Route de Moudon - Chemin des Planches à Ursy CHF 240'000.00

La première partie de l'assainissement du collecteur communal de la Route de Moudon a été réalisée en 2017 lors de la réfection de la route cantonale. Il s'agit maintenant de réaliser la 2ème et dernière étape sur ce tronçon allant de la Route de Moudon jusqu'à la chambre située à l'angle du 2ème terrain de football à la Route des Planches. Cet investissement est nécessaire en raison du risque important d'inondations constaté sur la Route de Moudon. Il permettra une évacuation normale des eaux claires. ●



© photo atelier-bim.com

un complexe regroupant près de 400 enfants:

un défi de taille, mais chacun a très vite trouvé ses marques



✂ Inauguration du complexe scolaire

Depuis la rentrée scolaire le 23 août 2018, tous les enfants du cercle scolaire Ursy-Montet ainsi que leurs enseignants ont pris leurs quartiers dans le nouveau complexe scolaire d'Ursy.

Le passage d'une école de village avec seulement quelques classes à un complexe regroupant près de 400 enfants a été un défi de taille, mais chacun a très vite trouvé ses marques en s'adaptant à ce nouvel environnement.

Le 22 septembre, après un mois d'école, a eu lieu la cérémonie officielle d'inau-

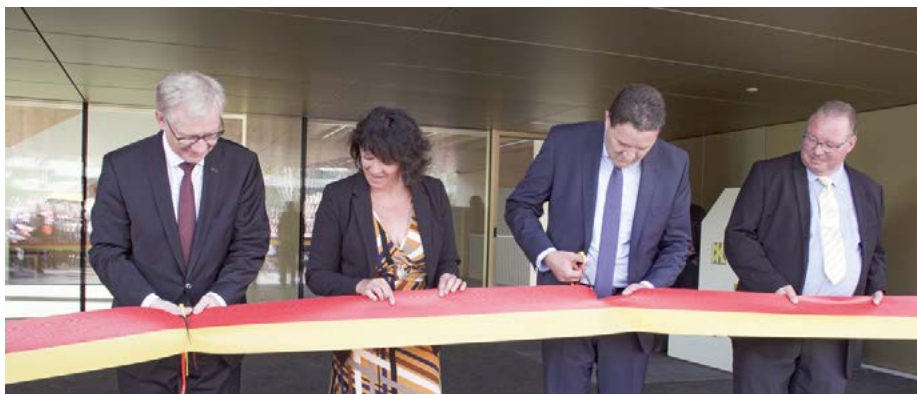
guration en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Georges Godel, Directeur des finances et Président du gouvernement fribourgeois, de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport, de Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne, ainsi que des autorités communales. La partie officielle a été agréablement animée par les prestations des enfants et de la fanfare paroissiale d'Ursy.

Cette journée fut l'occasion pour chaque enfant de faire découvrir sa nouvelle école à sa famille. Les invités et les nombreux habitants des communes d'Ursy et de Montet qui ont répondu à l'invitation ont apprécié les qualités de

ces nouveaux bâtiments, aussi bien du point de vue de la conception que de celui de l'utilisation.

Après la visite des bâtiments, le Conseil communal d'Ursy a invité tous les participants à partager un moment convivial autour des préparations proposées par les commerces de la commune, afin de prolonger les discussions et les rencontres entre les habitants de notre cercle scolaire et les invités de la journée.

Le conseil communal profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de cette journée qui fût une réussite sur toute la ligne. ●



Une chanson pour l'école

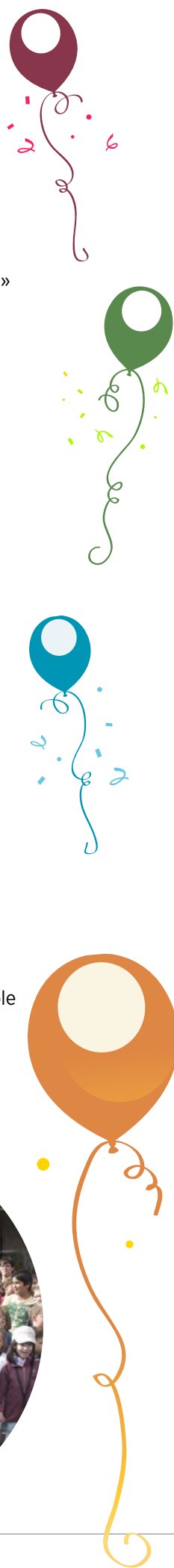
J'ai demandé une école
Mais on m'a dit c'est compliqué
Il faut d'abord un architecte
Pour imaginer un projet
Il faut aussi trouver un bon pactole
Pour la construire et l'équiper
Je me suis dit: «Il en faudra du temps»
Cette école je n'la verrai jamais

J'ai rêvé d'une grande école
Pour réunir tous les copains
Une belle école tout en bois
Qui a grandi dans nos forêts
Et nous aurions pour la récréation
Une merveilleuse place de jeux
Où nous pourrions nous éclater
Loin des voitures et du danger

Pour construire notre école
Il a fallu beaucoup de temps
Les architectes ont dessiné
Les ingénieurs ont calculé
Et puis après des dizaines d'ouvriers
Ont travaillé sur le chantier
Pendant des mois, la commission
A bien suivi tous les travaux

Nous avons plein de choses à dire
Elle est comme on l'avait rêvée
Nous sommes là avec le sourire
Pour vous chanter ce grand merci

J'ai rêvé d'une grand' école
Pour réunir tous les copains
Une belle école avec du bois
Qui a poussé dans nos forêts
Et maintenant qu'elle est là notre école
Un peu comme on l'avait rêvée
Nous sommes ensemble aujourd'hui
Pour vous redire un grand merci



Transports scolaires

Les enfants du village d'Ursy devraient se rendre à l'école à pied ou à vélo aussi souvent que possible, les enfants des autres villages doivent prendre les bus.



Si toutefois, occasionnellement, vous choisissez d'accompagner vos enfants en voiture, nous vous rappelons que la dépose des enfants par des véhicules privés n'est possible que devant le bâtiment de l'administration communale (côté église).

Le Chemin des Planches ainsi que le parking le long du terrain de foot ne doivent pas être utilisés pour déposer les enfants ni pour les attendre. Nous vous remercions pour votre compréhension. ●

Conseil des parents du CO de la Glâne

Afin de constituer le conseil des parents du CO de la Glâne, le comité de direction cherche un parent par cercle scolaire du district.

Plus d'information sur le site www.ursy.ch / Actualités

Service de puériculture & conseils aux parents

A Ursy, tous les 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h30 au rez-de-chaussée de l'administration communale. Veuillez prendre rendez-vous au 026 652 98 54.

Dates des consultations 2019

11	janvier	5	juillet
1	février	2	août
1	mars	6	septembre
5	avril	4	octobre
3	mai	8	novembre
7	juin	6	décembre

1er août / Résultats du concours de lâcher de ballons

Ballon lâché par

- 1) **Vaucher Mélody**, Bionnens Suisse, Ebnat-Kappel
- 2) **Hausherr Trisal**, Ursy Suisse, Buttisholz
- 3) **Demierre Léane**, Ursy Suisse, Buttisholz

Destination

Déjections animales

Le Conseil communal est toujours régulièrement interpellé en raison de la négligence de certains propriétaires d'animaux pour la problématique des crottes qui ne sont pas ramassées.

Chiens

Nous nous permettons de vous rappeler le règlement communal en vigueur et tout spécialement les articles 9 et 10:

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh & 47 RDCh)

- ¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
- ² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

- ¹ Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

Nous rappelons que les prés, les champs et les lisières de forêts et de haies font partie du domaine privé. Ne laissez donc pas votre chien souiller les étendues herbeuses car le bétail ne mange pas l'herbe et le foin mélangés aux excréments.

Des robidogs sont à disposition pour déposer les crottes de votre animal. Merci de les utiliser. En cas de non respect de ces points, le Conseil communal se verra dans l'obligation d'ap-

pliquer l'article 16 du règlement et d'infliger une amende aux contrevenants.

Par ailleurs, le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification le concernant (changement d'adresse, décès, etc.)

Chevaux et autres animaux

Ce problème a également été constaté avec les déjections d'autres animaux. Le Conseil communal prie les détenteurs de bien vouloir ramasser les souillures de leurs animaux sur le domaine public.

Merci à tous les propriétaires d'animaux qui ont plein d'égard et de respect envers autrui. ●



Mise à ban places de parc salle communale

Les places de parc de la salle communale sont régulièrement utilisées à titre privé 24 heures sur 24 heures. Cette situation est gênante pour l'exploitation du bâtiment communal et pour les diverses manifestations qui se déroulent dans le village d'Ursy.

Au vu de ce qui précède une requête de mise à ban a été adressée à la Justice de Paix. La décision suivante a été publiée dans la feuille officielle no 26 du 29 juin 2018:

« En application de l'art. 65 al. 1 LACC et à la requête de la commune d'Ursy, propriétaire, interdiction de durée indéterminée est faite à toute personne, ayants droits exceptés (macaron), de faire usage des places de parc à titre de place personnelle et/ou permanente 24 h. sur 24 h. sur les articles 322 et 323 du registre foncier de la commune d'Ursy, sis à la Rue de l'Eglise 6, 1670 Ursy.

Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 2'000.00 au plus. »

La signalisation y relative sera posée prochainement. Dès lors, il ne sera **plus autorisé de faire usage des places de parc à titre de place personnelle et/ou permanente**. En effet, celles-ci sont réservées uniquement pour l'exploitation de la salle communale et pour les diverses activités et manifestations villageoises. Le Conseil communal ●

Déchetterie

Mercredi	15h à 18h (hiver) 15h à 19h (été)
Vendredi	13h30 à 17h
Samedi	9h à 11h45

horaire de fin d'année

La déchetterie communale sera fermée
Mercredi 26 décembre 2018
Mercredi 2 janvier 2019

Dès le 4 janvier 2018 selon l'horaire habituel

Dès le 01.01.2019 le pain ne sera plus repris à la déchetterie. Le Conseil communal propose aux ménages de contacter les éleveurs de chevaux ou moutons pour une éventuelle reprise du pain sec.

Raccordement au réseau d'eau potable

Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème. En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.

Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable:

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune.

L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur.

Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration. ●

Ne polluez pas

nos eaux

Pour ne pas polluer les cours d'eau, ne jetez rien dans les caniveaux...

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème? Pour rappeler à la population fribourgeoise qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, des plaquettes informatives seront posées à proximité des grilles d'eau de pluie au fur et à mesure de la réfection des routes cantonales. **La commune d'Ursy a également posé des plaquettes dans les endroits stratégiques du village pour sensibiliser la population.**

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et

des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le fait de jeter des déchets en tous genres dans les grilles de route mène souvent à des pollutions diffuses. Une étude a montré qu'un seul mégot contenait suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures. Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique :

- ✓ l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses ;
- ✓ les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo ;
- ✓ les produits phytosanitaires ;
- ✓ la peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux) ;
- ✓ le ciment employé pour les petits ou grands travaux ;
- ✓ le petit-lait.



Ne polluez pas nos eaux

Une campagne d'information a été menée dès 2013 par l'Association suisse des gardes-pêche. L'Etat de Fribourg, par son Service de l'environnement (SEn) et son Service des ponts et chaussées (SPC), veut poursuivre la sensibilisation et montrer l'exemple. Lors des travaux d'entretien des routes cantonales ou de la construction de nouvelles routes, le SPC posera des plaquettes informatives « Ne polluez pas nos eaux » dans le périmètre des surfaces bâties. La Commune d'Ursy a déjà posé des plaquettes sur les rues passantes.

Pour profiter de son jardin sans polluer les eaux

Chaque année, l'eau de Javel, les herbicides et les produits désinfectants pour les piscines causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons. Le SEn a édité deux notices d'information pour rappeler les bons gestes à adopter afin de profiter de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton (entretien des alentours de sa maison ; exploitation de sa piscine). Ces documents sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/eau. ●

Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, finissent le plus souvent dans la rivière pouvant occasionner la mort de poissons



Installation d'entreposage de substances polluantes

Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

Un contrôle tous les dix ans est obligatoire:

✓ si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.

✓ si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

Un contrôle tous les dix ans est recommandé

✓ si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur üB).

✓ si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur Au.

Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse www.citec-suisse.ch.

En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.

Renseignements

✓ Commune d'Ursy

✓ Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau ●

+ Fête Nationale du 1er Août

Mardi 31 juillet 2018, Salle Communale à Ursy. Allocution de Pierre-André Page, Conseiller national, Châttonnaye

Seules les paroles prononcées font foi

Il y a tout de même un petit inconvénient à prononcer le discours du 1^{er} Août déjà la veille, le soir du 31 juillet...

L'orateur a un jour de moins pour le préparer!

Blague à part, quel plaisir d'être à Ursy! Quelle joie de partager avec vous notre Fête Nationale! Je remercie chaleureusement la Commune d'Ursy et son syndic, M. Philippe Conus, comme la Société de gymnastique et son président, M. Didier Bovet, les deux organisateurs de cette sympathique soirée! Bravo à vous! Bravo à toutes celles et à tous ceux qui, dans les coulisses, assurent le succès de la soirée! Et bienvenue à vous tous qui avez rejoint Ursy pour célébrer notre Fête Nationale!

Vous savez, Madame, Monsieur, chers amis, il y a plusieurs façons de regarder notre Premier Août! On peut zoomer sur notre Pays en partant du monde, de la planète et en passant par l'Europe au cœur de laquelle nous sommes. On peut aussi raconter notre histoire, depuis 1291, ou se plaindre de toutes les difficultés que nous vivons aujourd'hui.

Mais on peut, tout simplement, regarder notre coin de terre et ce que, vous les enfants, vous les adolescents, vous allez en faire demain. Avec votre imagination, avec votre esprit créatif, avec votre enthousiasme, tout cela dans le respect de ce que vos parents, vos aînés ont construit jusqu'à aujourd'hui. Ce sera ma façon de voir notre Premier Août, ce sera ma façon de vous parler de notre Patrie.

La Commune d'Ursy et ses sept localités de Bionnens, Mossel, Vauderens et Ursy, la fusion de 2001, puis la fusion de 2012 avec Esmonts, Morlens et Vuarmarens. Lorsque j'étais jeune, la Commune d'Ursy, c'était sa fanfare et ses Majorettes... Alors qu'en 1968, à Paris, les étudiants jetaient des pavés dans les rues, ici à Ursy, les jeunes ve-



Pierre-André Page, Conseiller national

naient de créer la Fanfare paroissiale à laquelle ils ajoutaient les Majorettes!

Aujourd'hui, plus de majorettes... C'est votre Conseil communal qui fait rayonner Ursy dans le district. Pas dans les mêmes habits, et sans les baguettes... c'est vrai! Un rayonnement qui, cette année, a pris le nom de « Panache d'or »! Vous vous en souvenez, ce printemps, le « Panache d'or » de la meilleure collectivité publique était attribué à la Commune... d'Ursy!

J'étais à Rue pour remettre ce prix au nom de l'ECAB – l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments. Mais ce panache n'est pas tombé du ciel

Ce printemps, le « Panache d'or » de la meilleure collectivité publique était attribué à la Commune d'Ursy!

par hasard. Il récompense la créativité, l'imagination, la volonté d'innover de vos Autorités communales.

Voyez-vous, les enfants, dans quelques jours... ce sera la rentrée des classes! Mais non... Pas tout de suite... Il vous reste encore bien des journées de vacances! Le 23 août prochain, vous entrerez dans votre nouvelle école. Une école construite aussi avec beaucoup de bois local. Je suis fier de cette démarche, heureux de cette construction. Parce que cela prouve ce que je défends: la consommation locale, l'utilisation de nos entreprises locales, diverses et performantes, un esprit citoyen pour

lequel je vous félicite sincèrement!

Bien sûr, vous et vos maîtresses et maîtres, vous avez quitté vos anciens bâtiments de village. Avec peut-être, pour les enseignants, une larme à l'œil. Mais il faudra bien ces nouveaux locaux pour accueillir, dans quelques années, les 36 naissances enregistrées l'an dernier dans votre commune! Sans compter toutes celles de 2018... Le record sera-t-il battu?

Je vous le disais tout à l'heure: on pourrait faire un discours du 1er Août en racontant l'histoire du pays... Peut-être pas très motivant. Mais tout de même il est fort utile de se rappeler que, nous

Fribourg, en décembre dernier, nous avons fêté les 700 ans de la naissance de Nicolas de Flüe. Un homme très important pour notre canton. Lui qui, en 1481, lors de la Diète de Stans, a aidé Fribourg à entrer dans la Confédération. Nicolas de Flüe qui est, vous le savez, le saint patron mondial de la paix! Eh! oui!

Alors si nous regardons notre pays au cœur de l'Europe, au milieu de ces flux de migrants, parmi toutes ces souffrances, nous pouvons être heureux de vivre en paix, en sécurité. Nous fêtons notre neutralité. Cela veut dire intervenir sans s'affronter, intervenir en se

souvenant que chacune et chacun a quelque chose de bien en lui. D'où qu'il vienne, quel qu'il soit. Cette paix, cette sécurité d'aujourd'hui nous la devons à nos Anciens, à nos aînés qui, parfois, ont versé leur sang pour leur liberté. La couleur rouge de notre drapeau nous le rappelle.

Alors ce soir, Madame, Monsieur, chers amis, pas de grands discours... pas d'envolées lyriques ou politiques. Une pensée émue pour la Grèce qui compte ses morts suite aux incendies ravageurs de la semaine dernière. Le feu... Le feu qui permet de se chauffer, de se nourrir, de créer des outils... Mais le feu qui peut détruire, tuer, anéantir des années de travail. Le feu du Premier Août que nous fêtons ce soir, ensemble réunis. Le feu, symbole de notre indépendance, de notre volonté d'être nous-mêmes. Travaillons à maintenir cette paix, cette

sécurité que nous connaissons grâce à nos aïeux. Mais travaillons là où nous sommes. Ici à Ursy. Ici dans la Glâne. Ici en pays fribourgeois. Ici en Suisse. Travaillons à la paix, à la sécurité concrètement, chez nous, à notre échelle.

Alors j'en suis sûr: notre sérénité entre nous, notre tolérance les uns envers les autres, notre respect des aînés, notre volonté de progrès pour tous, notre engagement pour la nature, notre défense de produits locaux, notre fidélité à nos agriculteurs, à nos petites et moyennes entreprises, à nos sociétés, tout cela fera tache d'huile.

Alors Ursy sera un modèle pour son district de la Glâne. Le district de la Glâne pour son canton de Fribourg. Le canton de Fribourg pour sa Confédération helvétique. Et notre Suisse, un modèle pour notre Europe. Et pour-

quoi pas bien au-delà... Soyons fiers de ce que nous sommes. Cherchons sans cesse à nous améliorer. Gardons toujours à l'esprit ce qui a fait le succès de nos Anciens. Mais gardons toujours les yeux et le cœur ouverts sur les autres. Sur notre voisin, proche ou lointain. Les enfants – et les enseignants aussi, vous allez voir comment vous allez vous enrichir au contact des autres dans votre nouvelle école! Vous allez vous mélanger sans perdre votre identité! Soyez positifs – comme le plus que dessine la croix de notre drapeau! C'est cela aussi le Premier Août, notre Fête Nationale!

Belle fin de soirée, maintenant. Bel été, encore. Bonne rentrée, bientôt. Longue vie à notre Patrie. Je vous remercie ●

www.ursy.ch

❄️ **Entretien hivernal** – **déneigement**

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.

Informations importantes à retenir

✓ Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.

✓ Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

✓ Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.



✓ Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.

Barrières à neige

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à

neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veuillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension. ●

Anniversaires – 90 ans

Entre les mois de mai et octobre, 3 citoyennes ont fêté leur nonantième anniversaire entourées des autorités communales.

Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.



Madame Jeannine Calame
Vuarmarens, août 2018



Madame Hélène Théraulaz,
Ursy, septembre 2018



Madame Thérèse Gumy
Esmonts, septembre 2018

Activités du Conseil communal

Avril - Novembre 2018

- Suite à l'élection complémentaire du 29 avril 2018, accueilli M. Philippe Demierre au sein du Conseil communal
- Pris acte de la démission de Mme Muriel Savary Colliard du poste de responsable de l'accueil extra-scolaire (AES)
- Mis au concours le poste de responsable de l'AES
- Engagé Mme Valérie Brenot en tant que responsable de l'AES
- Déménagé les locaux de l'AES dans les anciennes salles de classe, Rte de Moudon à Ursy
- Pris acte de la démission de Mme Claudine Oberson, concierge de l'école de Mossel
- Vendu les dernières parcelles du quartier « Derrière la Grange »
- Vendu 2 parcelles de la zone d'activité « Les Terraux »
- Organisé la fête nationale et accueilli M. Pierre-André Page, orateur de la célébration
- Mis au concours le poste de concierge des bâtiments communaux
- Engagé M. Florian Kolly en tant que concierge des bâtiments communaux
- Terminé les travaux de construction du nouveau complexe scolaire
- Mis en service le nouveau complexe scolaire pour la rentrée 2018/2019

- Organisé l'inauguration du nouveau complexe scolaire
- Inauguré le nouveau complexe scolaire le 22.09.2018
- Mis en vente le bâtiment « Auberge du Chamois » à Vauderens
- Mis en vente les pavillons scolaires de Vauderens
- Entrepris l'étude de réfection des places de jeux
- Soutenu le renouvellement des activités Fritime
- Visité Mme Jeannine Claude Calame ; Mme Thérèse Olympe Gumy, Mme Hélène Théraulaz à l'occasion de leur 90ème anniversaire
- Poursuivi les travaux d'harmonisation du PAL
- Mis en soumission les travaux de réfection des routes communales, étape II
- Participé à la pose de la 1ère pierre du COG à Romont
- Nommé les membres du Conseil des parents (le Conseil des parents remplace la commission scolaire)
- Loué aux services auxiliaires scolaires une salle du bâtiment de l'école rénovée à la Rte d'Oron pour les cours de psychomotricité
- Mis en place une nouvelle méthode pour le relevé des compteurs d'eau
- Félicité la société de gym d'Ursy pour ses 50 ans et le FC Ursy pour ses 60 ans
- Entrepris l'étude d'un nouveau bâtiment pour l'administration communale
- Participé aux assemblées des budgets 2019 des associations de communes
- Elaboré les budgets 2019
- Organisé l'Assemblée communale du 10 décembre 2018

Nouveaux bus
dans tout le canton,
dès 2h du matin.

nightpf



🌲 Sapins de Noël

La corporation forestière Glâne-Farzin organise la vente des sapins de Noël de la région.

Les samedis 8 et 15 décembre 2018 de 8h00 à 11h30
au centre forestier de Combloney, Romont

Itinéraire

- > Romont direction Payerne
- > en face du PAA, prendre la route militaire
- > après environ 700 mètres, prendre à droite la petite route goudronnée
- > Arrivée au centre forestier de Combloney



🚆 Cartes CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux tarifs suivants

Fr. 40.00 citoyens de la commune

Fr. 45.00 personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales. Vérifiez la disponibilité de ces cartes

ursy.ch/autorites/cartes-cff

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, par email ou au guichet.

FÊTE DES FOINS

URSY

7-8 JUIN 2019

Fête folklorique au village
musique
artisanat
animations

RÉSERVEZ LA DATE!

détails à venir...



Le Conseil communal souhaite à toute la population
un Joyeux Noël et adresse à chacun
ses vœux les meilleurs pour l'année 2019.

Administration communale

Réception téléphonique

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
(sauf vendredi après-midi : fermé)

Horaire d'ouverture du guichet

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

**L'Administration communale sera fermée
du lundi 24 décembre 2018
au mercredi 2 janvier 2019, inclus**

Dès le jeudi 3 janvier 2019 ouverture selon l'horaire habituel

